



SARL AMPLITUDE IMMOBILIER

23 Route d'Agde 31500 TOULOUSE

SARL au capital de 3000€ RCS TOULOUSE 479 473 837 / TGI Toulouse

Carte Transaction N° 2327 / Carte Gestion N° 0559 / CCI de Toulouse

Caisse de Garantie CEGC-Paris

Tarif
applicable au
09/05/2019

Vente

Honoraires de transaction TTC à la charge de l'acquéreur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 39 999 €	3 500 €
De 40 000 € à 49 999 €	5 000 €
De 50 000 € à 59 999 €	5 500 €
De 60 000 € à 69 999 €	6 000 €
De 70 000 € à 79 999 €	7 000 €
De 80 000 € à 89 999 €	7 500 €
De 90 000 € à 99 999 €	8 000 €
De 100 000 € à 109 999 €	9 000 €
De 110 000 € à 119 999 €	9 500 €
De 120 000 € à 129 999 €	10 000 €
De 130 000 € à 139 999 €	10 500 €
De 140 000 € à 149 999 €	11 000 €
De 150 000 € à 169 999 €	12 000 €
De 170 000 € à 189 999 €	13 000 €
De 190 000 € à 199 999 €	14 000 €
De 200 000 € à 249 999 €	15 000 €
De 250 000 € à 299 999 €	16 000 €
De 300 000 € à 349 999 €	18 000 €
De 350 000 € à 399 999 €	20 000 €
De 400 000 € à 449 999 €	22 000 €
A Partir de 450 000 €	5,00 %

Location

Honoraires de location TTC

Jusqu'à 40m²

A partir de 41m²

	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	OFFERT		OFFERT	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	9,00€/m ²	9,00 € /m ²	7,00 € /m ²	7,00 € /m ²
Etat des lieux	3,00€/m ²	3,00€/m ²	3,00 € /m ²	3,00 € /m ²

Gestion

7% HT soit 8,40% TTC du Quittancement

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

*Avenant au bail : 150,00 € TTC

*Ouverture du dossier sinistre, expertise, suivi des travaux, réception, suivi de l'indemnisation : 120,00 € TTC

*Aide à la déclaration des revenus fonciers : Offert

*Paiement des appels de fonds : Offert

La délivrance d'une note est obligatoire

Tous nos prix affichés s'entendent Frais d'Agence Inclus et Toute Taxes Incluses (TVA 20%). En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. Le paiement des honoraires de l'Agence est à la charge acquéreur, sauf dérogation spéciale approuvée par les parties. Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat sauf convention des parties. Ces taux ou prix s'entendent comme référence pour les affaires usuelles. Les dossiers spécifiques ou faisant appel à des moyens particuliers peuvent faire par dérogation l'objet d'honoraires contractuellement débattus, soit supérieur soit inférieur au présent barème.